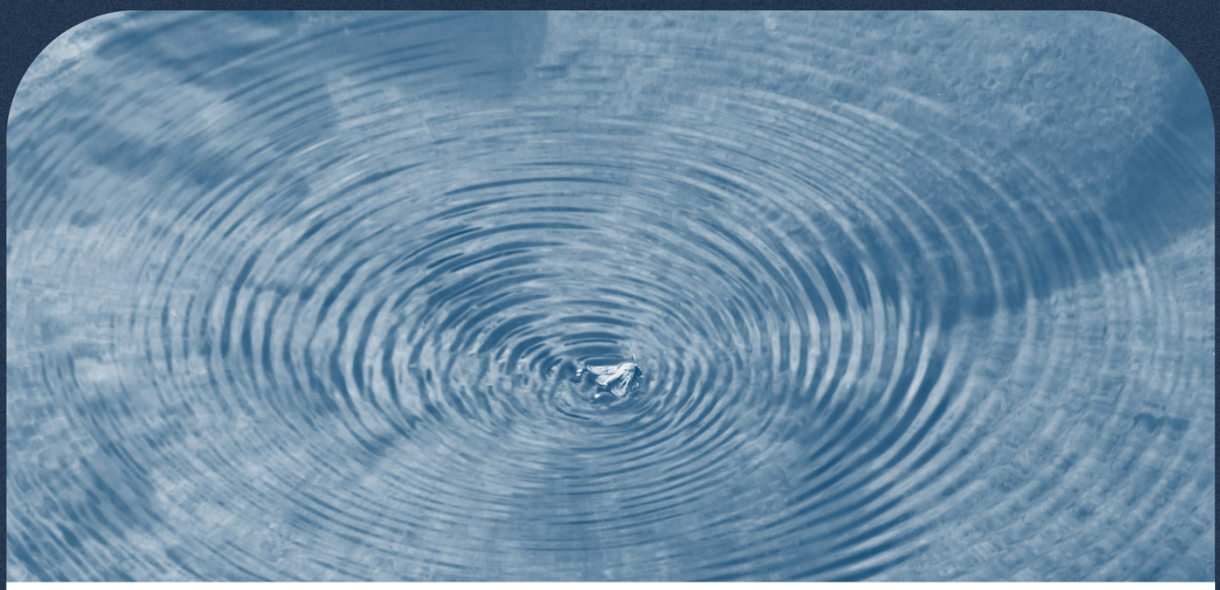
Pour l’amour de l’action communautaire autonome

14 FÉVRIER 2025 | MÉMOIRE

Mémoire de la Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière (TROCL) déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026 du Gouvernement du Québec.

Présenté à M. Éric Girard
Ministre des Finances du Québec



trocl
Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS *3*

L'ACA EN BREF *4*

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS *6*

CONTEXTE *7*

1. INVESTIR POUR LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF *8*

Se libérer d'un système inefficace : du *je* au *nous* **8**

L'intelligence collective au cœur des solutions sociales **8**

Pour une réelle transformation sociale et démocratique **9**

2. INVESTIR POUR LE FINANCEMENT À LA MISSION GLOBALE *11*

Mettre un frein au sous-financement chronique des organismes communautaires autonomes lanaudois **11**

Reconnaître les besoins financiers occasionnés par les points de services des organismes **12**

Des retombées économiques maximisées **13**

3. INVESTIR POUR UN SECTEUR 100% D'ICI *14*

Un secteur majeur avec des emplois de qualité **14**

Une réponse à la crise de la main-d'œuvre **15**

Une économie locale et régionale renforcée **16**

CONCLUSION *17*

RÉFÉRENCES *18*

À PROPOS

La Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière (TROCL) est un regroupement d'organismes communautaires autonomes de la région de Lanaudière ayant pour objectif commun de favoriser le changement social.

Sa mission est de :

- Concerter et mobiliser les organismes communautaires autonomes de la région autour d'enjeux communs ;
- Représenter, promouvoir et défendre les intérêts et besoins collectifs de ses membres, tout en préservant leurs acquis, auprès des interlocuteurs régionaux et des instances communautaires nationales ;
- Faire connaître et reconnaître le rôle social des organismes communautaires autonomes de la région ;
- Soutenir le développement des organismes communautaires autonomes par l'échange, l'information, l'éducation et la formation sur les enjeux liés à l'action communautaire autonome.

L'ACA EN BREF

C'est quoi, l'action communautaire autonome ?

En 2001, le Gouvernement du Québec a adopté la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. Celle-ci vise à reconnaître et soutenir les organismes communautaires en tant qu'acteurs essentiels du développement social. Les principes qui guident la relation entre les organismes et le Gouvernement sont :

L'autonomie des organismes : par le respect de leur mission, gouvernance et modes de fonctionnement de la part du Gouvernement et des différents partenaires.

L'engagement citoyen : le Gouvernement valorise la participation citoyenne dans la vie collective.

Partenariat avec l'État : les organismes collaborent avec le gouvernement tout en préservant leur indépendance.

Contribution au bien commun : Le Gouvernement reconnait leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre les inégalités.

Les objectifs poursuivis par la Politique pour les organismes d'action communautaire autonome sont de :

- assurer un **financement stable, récurent et adéquat** pour qu'ils remplissent leur mission ;
- favoriser leur indépendance, leur autonomie et leur capacité d'innovation ;
- consolider leur rôle comme artisan.es de transformation sociale.
- renforcer leur **reconnaissance institutionnelle** au sein des politiques publiques.

L'importance de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome

Cette politique confirme le rôle clé des organismes d'action communautaires autonomes dans le tissu social québécois et vise à leur offrir un soutien adapté tout en respectant leur autonomie. Il est donc souhaité que le Gouvernement du Québec actualise ces objectifs, en particulier en injectant un investissement important pour le financement à la mission globale afin de créer de la prévisibilité, de la stabilité, de la rétention de personnel et pour permettre l'innovation sociale dans les organismes, en les sortant de la précarité financière qui limite l'atteinte de leur mission de transformation sociale, de soutien aux communautés, de prévention, d'éducation populaire et de défense collective des droits.

L’action communautaire autonome a un impact positif pour :

- les femmes
- les familles
- les enfants
- les jeunes
- les adolescent·es
- les personnes aînées
- les hommes
- les personnes LGBTQ+
- les personnes handicapées
- les personnes immigrantes
- les étudiant·es

L’action communautaire autonome œuvre pour :

- la santé mentale
- la santé physique
- l’éducation
- l’immigration
- la défense collective des droits
- la lutte à la pauvreté
- la consommation
- l’environnement
- l’alphabétisation
- la lutte au décrochage scolaire
- les déterminants de la santé
- renforcer les liens dans les communautés
- le développement communautaire
- l’accès à l’information par les médias communautaires autonomes
- la prévention
- l’itinérance
- la démocratie et l’exercice de la citoyenneté

L’action communautaire autonome dans Lanaudière

La région compte 210 organismes d’action communautaire autonome, présents sur les six territoires de MRC qui ont des missions locales, supralocales et régionales et sont financés par les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l’Éducation, de la Famille, de l’Immigration, de la Culture et des Communications ainsi que par le Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 :
Renoncer à toute mesure d'austérité susceptible de fragiliser davantage le filet social.

RECOMMANDATION 2 :
Positionner le renforcement du filet social comme une priorité en investissant dans l'action communautaire autonome.

RECOMMANDATION 3 :
Adopter une approche budgétaire qui privilégie les solutions durables et structurelles en osant investir dans la prévention et la transformation sociale, plutôt que dans des mesures correctives et temporaires.

RECOMMANDATION 4 :
Rehausser le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes lanaudois de 74,32 M$ grâce à un plan de rehaussement établi sur cinq ans pour l'ensemble des secteurs et organismes de l'action communautaire autonome et également, établir ce plan pour l'ensemble des régions du Québec.

RECOMMANDATION 5 :
Intégrer les coûts liés au maintien et au développement des points de service dans la répartition du financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes.

RECOMMANDATION 6 :
Intégrer les retombées économiques du secteur communautaire autonome dans l'analyse budgétaire des investissements gouvernementaux, au même titre que d'autres secteurs économiques.

RECOMMANDATION 7 :
Reconnaître et valoriser les emplois et les professions au sein des organismes d'action communautaire autonome en mettant en œuvre un plan d'investissement de financement à la mission globale sur cinq ans permettant l'amélioration significative des conditions salariales et d'emploi et la mise en place d'assurances collectives et d'un régime de retraite pour améliorer la qualité de vie des employé·es.

RECOMMANDATION 8 :
Appliquer une indexation annuelle des subventions à la mission globale de tous les organismes d'action communautaire autonome pour leur permettre de suivre l'évolution des coûts de fonctionnement et pour offrir des ajustements salariaux aux employé·es annuellement.

RECOMMANDATION 9 :
Reconnaître dans le budget québécois les rehaussements de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome comme investissement pour l'impact social dans les communautés et comme faisant partie des mesures de résilience de l'économie québécoise.

CONTEXTE

En vue de la préparation du prochain budget gouvernemental et alors que le Premier ministre du Québec veut une « grande corvée » pour sortir le Québec de ses « faiblesses » économiques, la Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière (TROCL) rappelle que le **mouvement d'action communautaire autonome doit faire partie de cette initiative**.

La conjoncture économique actuelle, secouée par la nouvelle administration américaine et des défis économiques croissants, exige des investissements stratégiques pour assurer la résilience du Québec. Dans ce contexte, le soutien aux organismes communautaires autonomes représente une réponse essentielle pour renforcer le tissu social et économique de la province.

Plusieurs études démontrent l'impact positif, majeur et pluriel des organismes communautaires autonomes. En choisissant d'investir pour le mouvement d'action communautaire autonome, le gouvernement favorise non seulement une meilleure qualité de vie pour les citoyennes et les citoyens, mais il s'assure aussi d'un retour sur investissement significatif, notamment en matière de prévention et de développement économique local et régional.

1. INVESTIR POUR LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Se libérer d'un système inefficace : du *je* au *nous*

Alors que le gouvernement actuel s'inscrit dans une succession de politiques néolibérales qui se succèdent depuis plusieurs décennies, les mesures d'austérité et les solutions axées sur la rentabilité à court terme (baisse d'impôts, réformes inspirées de l'entreprise privée, investissement dans des projets économiques fragiles) dégradent le filet social et économique (Verdon, 2025). Les multiples crises auxquelles font face les Québécoises et les Québécois aujourd'hui (inflation, logement, santé, environnement, etc.) démontrent l'incapacité de ces politiques à répondre aux besoins réels de la population. Devant ce constat, il est urgent de mettre un terme à ces mesures dont l'échec perpétuel continue d'aggraver les inégalités et laisse une part croissante de la population sans soutien adéquat.

RECOMMANDATION 1 :

Renoncer à toute mesure d'austérité susceptible de fragiliser davantage le filet social.

Ne pas investir dans le milieu communautaire autonome, c'est condamner une grande partie de la population à la précarité et à la vulnérabilité ; il est temps d'opter pour une réponse alternative, solidaire et durable, réellement centrée sur le bien-être collectif. Après des années de fragilisation du filet social au profit de la marchandisation et d'une minorité privilégiée, le prochain budget doit placer la cohésion sociale et l'amélioration de la qualité de vie comme des piliers incontournables d'une société forte et résiliente. Se doter d'un filet social fort, c'est créer de la résilience collective afin que chaque citoyenne et citoyen puisse prendre sa place, participer à la société et contribuer à diminuer les inégalités sociales de plus en plus présentes. Le Québec, reconnu pour être une société innovatrice à cet égard, doit renouer avec son engagement et redevenir un modèle inspirant.

L'intelligence collective au cœur des solutions sociales

Dans un contexte où les inégalités sociales et économiques sont déjà fragilisées et continuent de s'aggraver, le mouvement d'action communautaire autonome représente un des piliers les plus importants du filet social québécois. Présent dans une multitude de secteurs essentiels au bien-être collectif, le mouvement d'ACA répond directement aux besoins les plus urgents des populations.

Mais comment un mouvement citoyen parvient-il à couvrir aussi efficacement autant d'enjeux sociaux complexes ?

Parce qu'il permet à l'intelligence collective d'identifier, de comprendre et de résoudre elle-même ses propres défis.

Le fonctionnement démocratique et participatif qui mène à la formation d'un organisme communautaire autonome avec une mission bien précise repose sur la participation citoyenne. Ce sont donc des personnes directement concernées par ces réalités qui rassemblent leur expertise et leur vécu, qui s'organisent et qui créent des solutions adaptées à leurs communautés. Une dynamique qui, contrairement aux approches descendantes des institutions publiques, plus lentes et rigides à s'adapter aux crises, permet une réponse rapide, ciblée et agile aux défis émergents. De plus, dans leur évolution, parce qu'ils sont connectés aux réalités vécues par leurs membres, les organismes s'adaptent au contexte changeant, comprennent les réalités qui se transforment et adaptent ainsi la réponse qu'ils offrent. Par leur enracinement dans la communauté, ils influencent également leurs partenaires dans leur compréhension et leur adaptation aux nouveaux paradigmes sociaux.

Le mouvement d'action communautaire autonome représente un levier d'action qui doit être priorisé dans les priorités budgétaires du gouvernement, si ce dernier souhaite investir là où l'impact est le plus nécessaire et efficace.

RECOMMANDATION 2 :

Positionner le renforcement du filet social comme une priorité en investissant dans l'action communautaire autonome.

Pour une réelle transformation sociale et démocratique

Cela dit, les organismes communautaires autonomes jouent un rôle bien au-delà de la prestation de services. Réduire leur action à une réponse de première ligne, une responsabilité qui appartient à l'état, serait passer sous silence leur véritable mission : la transformation sociale et l'amélioration durable des conditions de vie.

En fait, leurs actions et leurs activités ont une double visée : celle de répondre aux besoins immédiats de la population en offrant des ressources, du soutien et de l'accompagnement, mais aussi celle d'agir sur les causes profondes et structurelles des inégalités et des injustices vécues par leurs communautés. En misant sur des approches comme l'éducation populaire, la prévention, la défense collective des droits et la

participation aux grands débats de société, les organismes communautaires autonomes assurent une prise en charge solidaire à des défis et des situations vécues par des individus. L'impact est donc immédiat pour la personne impactée, mais il est aussi durable et structurant puisqu'il vise l'autonomisation de la personne et la réduction des inégalités à long terme dans le collectif.

Ces approches propres au mouvement d'ACA permettent aux personnes de reprendre du pouvoir sur leur vie et de sortir durablement de leur précarité. L'effet est multiplicateur : une personne mieux outillée et autonome contribue ensuite à sa communauté, renforçant ainsi le tissu social et la résilience collective (Bourque *et al.*, 2016). À son tour, une communauté plus résiliente dépend moins des services d'urgence et aide à diminuer la pression sur les services publics, générant des économies à long terme pour l'État tout en permettant le développement d'une société plus inclusive et équitable (Depelteau *et al.*, 2013).

En permettant aux personnes de vivre la démocratie grâce aux processus établis dans les organismes et dans leur culture, cela renforce encore plus la capacité des citoyennes et des citoyens à s'engager dans leur communauté afin de favoriser une collectivisation des solutions à développer en ces temps de crises sociales. Fragiliser la démocratie, c'est offrir à des courants politiques de division et de polarisation la capacité à s'enraciner dans les communautés et la société. Mondialement, les courants politiques de division prennent de plus en plus le pouvoir, ce qui a pour effet direct d'affaiblir les institutions et de créer des gouvernements qui agissent pour des élites ou des minorités.

RECOMMANDATION 3 :

Adopter une approche budgétaire qui privilégie les solutions durables et structurelles en osant investir dans la prévention et la transformation sociale, plutôt que dans des mesures correctives et temporaires.

2. INVESTIR POUR LE FINANCEMENT À LA MISSION GLOBALE

Mettre un frein au sous-financement chronique des organismes communautaires autonomes lanaudois

Chaque fois que le Gouvernement du Québec investit dans le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes, cette consolidation de leur capacité contribue activement à améliorer les conditions de vie des personnes, et ce, partout dans les régions du Québec. Comme spécifié dans la Politique en action communautaire, pour que les organismes d'ACA puissent réaliser pleinement leur mission de transformation sociale et solidifier leur capacité d'agir avec des conditions de travail décentes, ils ont besoin d'un financement stable sous la forme d'un soutien à la mission globale (Gouvernement du Québec, 2001, p.26).

Pourtant, les sommes investies par le gouvernement dans les dernières années ont été insuffisantes pour combler le sous-financement des organismes communautaires autonomes qui perdure depuis des années. Le désengagement de l'État envers les organismes communautaires pendant près de quinze années consécutives entre 2008 et 2022 a provoqué une régression importante de la proportion des investissements dédiés en soutien à la mission globale. Par conséquent, le financement des organismes n'a pas suivi la courbe de croissance de l'inflation, ni la hausse de la demande de services, alors que les besoins des communautés ne cessent d'évoluer. Il s'agit d'un constat déjà soulevé en 2014, dans le cadre d'une étude du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS, 2014), puis confirmé à nouveau en 2021 dans le cadre d'une étude sur l'impact économique des Corporations de développement communautaire (TNCDC, 2021).

Dans la région, une consultation récente réalisée auprès des 210 organismes communautaires autonomes lanaudois a permis de recenser les montants de rehaussement du financement à la mission globale nécessaires pour assurer leur mission dans des conditions adéquates. 203 OCA issus de tous les secteurs ont répondu au questionnaire et demandent un rehaussement supplémentaire du financement à la mission globale de 74,32 M$. Cette donnée régionale démontre que l'écrasante majorité des OCA lanaudois fait face à un manque de financement structurel qui limite leur capacité d'action et donc, leur impact social. Autrement dit, avec un budget actuel de 52,95 M$, ces organismes fonctionnent bien en deçà des ressources nécessaires. Pour assurer pleinement leur mission et maximiser leur impact social, leur financement à la mission globale devrait atteindre 127,26 M$. Ce montant, identifié par les équipes et les conseils d'administration, illustre l'important rattrapage nécessaire pour atteindre une capacité consolidée de leur action.

Ce sous-financement se traduit par :

- des conditions de travail précaires pour les équipes engagées sur le terrain ;
- une difficulté à répondre à l'augmentation constante de la demande pour leurs activités et leurs interventions ;
- un frein à leur capacité d'innovation et de prévention face aux enjeux sociaux.

Cette consultation a permis de recenser l'inquiétude de plusieurs OCA lanaudois quant au sous-financement chronique, qui génère une insécurité financière majeure, tant pour assurer la pérennité des organismes que pour les employé·es. Plusieurs équipes fonctionnent déjà à effectif réduit, et certaines personnes risquent de perdre leur emploi faute de financement stable. Cette précarité nuit à la motivation des équipes et complique la planification à long terme. L'Observatoire de l'ACA notait déjà, dans les équipes des organismes, un impact important sur la santé mentale, de l'anxiété et des périodes de maladie de la part des artisanes et des artisans communautaires autonomes. De plus, faute de financement adéquat à la mission globale, les organismes lanaudois sont souvent contraints à multiplier les demandes de financement (fondations, appels à projets…), mais ces démarches exigent beaucoup de temps et d'énergie pour peu de résultats concrets, tout en risquant de dénaturer leur mission en réalisant des activités pour répondre spécifiquement aux critères d'un programme de financement plutôt qu'aux besoins de la population en lien avec la mission de l'organisme. Et cela, dans un contexte de crise sociale à la source d'une augmentation constante des besoins de la population sans financement et ressources supplémentaires pour y répondre.

RECOMMANDATION 4 :

Rehausser le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes lanaudois de 74,32 M$ grâce à un plan de rehaussement établi sur cinq ans pour l'ensemble des secteurs et organismes de l'action communautaire autonome et également, établir ce plan pour l'ensemble des régions du Québec.

Reconnaître les besoins financiers occasionnés par les points de services des organismes

Pour assurer l'accessibilité à leurs activités auprès des citoyennes et des citoyens, les organismes ont développé des points de service. Par exemple, des maisons de jeunes sont présentes grâce à des points de services pour se rapprocher des jeunes de milieu qui n'auraient pas la possibilité de se déplacer, des organismes en hébergement ont ouvert

des deuxièmes maisons pour répondre aux besoins grandissants des personnes vivant des situations difficiles, des organismes en santé mentale se déploient dans la région ainsi que des organismes pour les personnes handicapées offrent une présence significative, etc. Ces points de service renforcent la présence significative des organismes sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi aux besoins diversifiés des communautés locales, offrant un filet social étendu.

Toutefois, les coûts liés à leur maintien et à leur développement ne sont pas actuellement pris en compte de manière spécifique dans la répartition du financement à la mission globale. Afin d'assurer la pérennité et l'efficacité de ces activités de proximité, il est important que les futures allocations de financement reconnaissent cette réalité et intègrent ces coûts. Un soutien financier adapté garantirait non seulement la stabilité des organismes, mais aussi une réponse mieux ancrée aux enjeux sociaux et territoriaux de Lanaudière, favorisant ainsi une couverture équitable et durable de la réponse aux besoins des membres des organismes.

RECOMMANDATION 5 :

intégrer les coûts liés au maintien et au développement des points de service dans la répartition du financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes.

Des retombées économiques maximisées

Les organismes communautaires autonomes jouent un rôle clé dans l'économie québécoise en générant des retombées qui vont bien au-delà de leur impact social. Un investissement dans leur financement à la mission globale génère des retombées multiples. Chaque dollar injecté dans leur fonctionnement stimule directement d'autres secteurs économiques, notamment l'immobilier, les services, la consommation et le commerce local (MESS, 2014). De plus, pour chaque dollar investi dans leur financement, les organismes vont chercher environ la même somme grâce à des programmes fédéraux, municipaux et par l'autofinancement.

Selon l'étude du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les 1,4 G$ de dépenses d'exploitation des organismes communautaires ont permis de récupérer 221 M$ en retombées fiscales pour le gouvernement (MESS, 2014). L'analyse économique réalisée par la Table nationale des corporations de développement communautaire montre que les dépenses dans le secteur communautaire ont un impact économique plus élevé que la moyenne des autres secteurs (TNCDC, 2021). À titre d'exemple, une hausse de financement de 1,9 M$ dans les CDC génère un effet de 2,1 M$ sur le PIB, soit 17 % de

plus qu'une dépense équivalente dans l'économie générale. Pour 100 M$ investis dans le communautaire, 183,7 M$ sont injectés dans l'économie québécoise grâce aux effets directs et indirects (TNCDC, 2021).

Les données du MESS et de la TNCDC convergent et confirment que le secteur communautaire ne doit pas être perçu comme un poste de dépense sociale, mais bien comme un moteur économique structurant avec des retombées d'une grande ampleur pour l'économie québécoise. Investir dans le financement à la mission globale, c'est optimiser l'utilisation des fonds publics en faveur du bien-être collectif.

RECOMMANDATION 6 :

Intégrer les retombées économiques du secteur communautaire autonome dans l'analyse budgétaire des investissements gouvernementaux, au même titre que d'autres secteurs économiques.

3. INVESTIR POUR UN SECTEUR 100 % D'ICI

Dans un contexte où le Québec gagne à renforcer sa souveraineté économique en réponse aux politiques protectionnistes américaines, investir dans le mouvement d'action communautaire autonome, c'est choisir une solution 100 % québécoise et fortement enracinée dans ses régions et ses localités. Pourtant, l'importance du secteur du mouvement communautaire autonome est encore sous-estimée en termes de création d'emploi et de vitalisation économique.

Un secteur majeur avec des emplois de qualité

Le secteur communautaire, qui soutient plus de 1,6 % de l'ensemble des emplois au Québec, joue un rôle majeur pour l'économie. Il s'agit d'une part beaucoup plus élevée que celle du secteur des services publics (0,5 %) et de l'industrie des mines, carrières, pétrole et gaz (0,4 %), qui sont pourtant largement plus subventionnés (MESS, 2014).

Les organismes communautaires autonomes offrent des emplois de qualité et qualifiés. Selon la plus récente enquête nationale du CSMO-ÉSAC, la majorité des employé·es du secteur possèdent un diplôme collégial ou universitaire, et occupent des postes essentiels au bon fonctionnement des services sociaux, de la santé, de l'éducation et du développement régional. Toutefois, malgré cette haute qualification, les conditions salariales du secteur restent inférieures à celles du public et du privé, ce qui nuit à

l'attractivité des emplois et augmente le taux de roulement, qui atteint 31 %. À titre comparatif, à l'échelle du Québec, le taux de roulement général était de 9,1 % en 2020-2021 (CSMO-ÉSAC, 2022).

Enfin, un autre aspect à considérer est l'impact d'un investissement pour l'action communautaire autonome sur l'équité en emploi. Le secteur communautaire autonome est majoritairement composé de femmes, qui forment jusqu'à 66 % de la main-d'œuvre. Comme dans de nombreux secteurs majoritairement féminins, cela pose des enjeux en termes de reconnaissance des conditions d'emploi et de rémunération. En augmentant le financement des organismes communautaires autonomes, il serait possible de valoriser ces emplois, d'améliorer l'accès à des conditions de travail décentes, a des avantages sociaux concurrentiels et de contribuer à réduire les inégalités salariales entre les genres.

RECOMMANDATION 7 :

Reconnaître et valoriser les emplois et les professions au sein des organismes d'action communautaire autonome en mettant en œuvre un plan d'investissement de financement à la mission globale sur cinq ans permettant l'amélioration significative des conditions salariales et d'emploi et la mise en place d'assurances collectives et d'un régime de retraite pour améliorer la qualité de vie des employé·es.

Une réponse à la crise de la main-d'œuvre

Face à la pénurie de main-d'œuvre qui affecte plusieurs secteurs économiques, l'action communautaire autonome représente l'avantage d'être un secteur stable et non délocalisable, offrant des emplois sécuritaires dans toutes les régions du Québec. Pourtant, le taux de postes vacants atteint 21 %**,** bien au-dessus de la moyenne provinciale de 5,8 % (CSMO-ÉSAC, 2022). Cette situation est principalement due à des conditions salariales non concurrentielles avec celles du secteur public et privé.

Les investissements dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA permettraient d'améliorer ces conditions d'emploi, de réduire le taux de roulement et de mieux attirer et retenir la main-d'œuvre. En stabilisant l'emploi dans ce secteur, le gouvernement assurerait un renforcement de l'expertise développée depuis des dizaines d'années de pratiques qui permettent un renforcement des capacités d'agir des personnes et une meilleure continuité des activités, ressources et interventions offertes aux populations vulnérables.

RECOMMANDATION 8 :

Appliquer une indexation annuelle des subventions à la mission globale de tous les organismes d'action communautaire autonome pour leur permettre de suivre l'évolution des coûts de fonctionnement et pour offrir des ajustements salariaux aux employé·es annuellement.

Une économie locale et régionale renforcée

Contrairement à d'autres secteurs économiques soumis aux délocalisations et aux fluctuations du commerce international, le secteur communautaire est ancré dans l'économie québécoise. Il constitue un filet de sécurité économique et social, particulièrement en région. Les chiffres sont parlants : 91,4 % des dépenses des organismes communautaires bénéficient directement à l'économie québécoise, alors que seulement 8,6 % sont perdues en importations. Ce taux de réinvestissement est supérieur à celui de l'ensemble de l'économie québécoise. Un constat démontrant, une fois de plus, que l'action communautaire autonome est un moteur économique structurant (MESS, 2014).

De plus, l'impact économique du secteur ne s'arrête pas aux salaires versés. Sur 100 M$ investis dans le secteur, 45,2 M$ profitent aux fournisseurs de biens et services locaux, tandis que 38,5 M$ sont injectés dans la consommation locale par les employé·es du secteur (TNCDC, 2021). Cette dynamique de réinvestissement locale encourage la vitalité économique régionale et contribue à renforcer l'écosystème économique québécois.

RECOMMANDATION 9 :

Reconnaître dans le budget québécois les rehaussements de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome comme investissement pour l'impact social dans les communautés et comme faisant partie des mesures de résilience de l'économie québécoise..

CONCLUSION

Face aux défis économiques qui s'annoncent avec la nouvelle conjoncture internationale et les transformations à venir dans les relations commerciales avec les États-Unis, le gouvernement du Québec cherche des solutions pour renforcer son économie, à un point où le premier ministre a évoqué récemment la nécessité d'une « grande corvée économique » afin d'accroître la résilience économique du Québec.

L'action communautaire autonome représente une solution stratégique capable de stimuler à la fois le renforcement du tissu social, le développement économique national, régional et local, ainsi que la création d'emploi.

Considérant que les organismes communautaires autonomes interviennent dans de nombreuses sphères essentielles sur nos territoires, l'économie québécoise ne peut se reconstruire sans un engagement fort envers ceux-ci.

Une économie résiliente passe par des communautés en santé. Il est plus que temps d'inclure l'action communautaire autonome dans les solutions économiques prioritaires.

RÉFÉRENCES

Bourque, D., *et al*. (2016). *L'action communautaire autonome, mouvance des contextes, place et autonomie des acteurs : quelles perspectives ?* Sciences et Actions Sociales.

CSMO-ÉSAC. (2023). *Enquête Repères — Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre en économie sociale et en action communautaire.* Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire.

Depelteau, J., *et al*. (2013). *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).

Gouvernement du Québec. (2001). *L'action communautaire : Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). (2014). L'importance économique de l'action communautaire autonome et bénévole au Québec.

Observatoire de l'ACA. (2022). *Point de Rupture ! Impacts de la crise de la Covid-19 sur les organismes d'action communautaire autonome*.

TNCDC. (2021). *Étude de l'impact économique des Corporations de développement communautaire*.

Verdon, P. (2025). *Idées : Urgence d'inverser la tendance au prochain budget*. Le Devoir. URL : https://www.ledevoir.com/opinion/idees/843094/idees-urgence-inverser-tendance-prochain-budget.